

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/022/2008

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Khalid Chedadi, a déclaré le 22 juillet 2008, avoir acquis sur le marché de blocs, le 16 juillet 2008, 12.000 actions Stokvis Nord Afrique, au cours unitaire de 780,00 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 46.812 actions Stokvis Nord Afrique, soit 5,09% du capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la CIMR envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Stokvis Nord Afrique.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières